

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

**Séance du 15 janvier 2018**

Le lundi 15 janvier 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation  
10 janvier 2018

Date d'affichage  
22 janvier 2018

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Jocelyne CASTON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Rodrigue ROUBY (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON), Denis CORNILLON (procuration donnée à Marie-Cécile SEGUIN).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Bernard VINCENT.

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0

**CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ANIMATION :****Lot 6 Carrelages Faïences Chape – Modification n°1 du marché de travaux.**

Le Maire rappelle la délibération en date du 5 septembre 2016 approuvant les caractéristiques du marché de travaux et autorisant sa signature pour un montant global de 576 095,90 € HT, et la délibération en date du 06 novembre 2017 autorisant la signature d'une première modification de marché concernant le lot 0 « raccordement VRD ».

Il indique que des prestations supplémentaires portant sur le lot 6 « Carrelages Faïence Chape » s'avèrent nécessaires. Le dimensionnement des carreaux est en effet modifié pour respecter une cohérence esthétique avec l'existant, de même que la surface à couvrir est augmentée de 9 m<sup>2</sup>. Ces prestations n'étaient pas prévues au marché initial.

Le montant du marché initial relatif au lot 6 est de 12 848,80 € HT. Le montant de la modification de marché s'élève à 3 111,80 € HT, soit une plus-value de 24,22 %. Ces travaux ne peuvent être confiés à une autre entreprise que l'entreprise titulaire du marché pour des raisons techniques et économiques.

Le Maire indique que la signature du marché initial autorisée le 5 septembre 2016 n'a pas été soumise à l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offre, compte tenu du seuil de procédure et de la procédure adaptée mise en oeuvre. La modification de marché n'a de ce fait pas à être soumise à la CAO. La plus-value étant supérieure à 5%, sa signature reste néanmoins soumise à l'autorisation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après exposé du Maire,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la modification n° 1 du marché de travaux relatif au lot 6 « Carrelage Faïence Chape » avec CRG CARRELAGE (07200 AUBENAS) :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT Marché initial	MONTANT HT Modification	Augment.
Lot 6 Carrelage	CRG CARRELAGE	12 848,80 €	+ 3 111,80 €	24,22 %

INSCRIT les crédits budgétaires à l'article 2313 du Budget prévisionnel 2018.

Le Conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Alex,  
Gérard CROZIER